

MERRELL OXYGEN CHALLENGE 2010

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS RELATIVES AU CERTIFICAT MEDICAL

La loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 Mars 1999. Ces dispositions obligent l'ensemble des coureurs à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique du sport concerné en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical, délivré par un médecin, suite à un examen médical.

1/ Vous êtes coureur licencié à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.), la Fédération Française de Course d'Orientation (F.F.C.O.) ou à la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.)

- Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription au Merrell Oxygen Challenge 2010.
- Vous devrez fournir une copie de cette licence 2010 lors du retrait de votre dossard.

Attention : si votre choix d'épreuves est mixte, la licence ne vaut que pour un seul sport (la licence FFC ne vous permet pas de participer aux épreuves Trail) et il faudra présenter un certificat médical spécifique pour le second et/ou le troisième sport auquel vous prendrez part

2/ Vous êtes coureur licencié FSCF, FSGT, FFTri ou UFOLEP titulaires d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » ou « cyclisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).

- Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription au Merrell Oxygen Challenge 2010.
- Vous devrez fournir une copie de cette licence 2010 lors du retrait de votre dossard.

Attention : si votre choix d'épreuves est mixte, la licence ne vaut que pour le sport mentionné sur la licence et il faudra présenter un certificat médical spécifique pour le second et/ou le troisième sport auquel vous prendrez part

3/ Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié :

- Vous devez avoir, en votre possession, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) et (ou) du cyclisme en compétition datant de moins d'un an à la date du Merrell Oxygen Challenge, c'est-à-dire le 13 mai 2010.
- Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni à l'organisateur lors du retrait de dossard.

Un certificat médical spécifique au Merrell Oxygen Challenge vous est proposé en téléchargement.

Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition » ou (et) « non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ».

Toute autre mention ne pourra être acceptée.

Attention si vous l'oubliez, l'organisation ne pourra pas vous remettre votre dossard et vous ne serez pas autorisé à prendre le départ !

Attention : Règles spécifiques au Prologue Trail

Pour valider mon inscription sur le prologue Trail, et à fortiori mon inscription sur les Merrell Oxygen Series Trail, je m'engage à réaliser un électrocardiogramme au repos et à présenter sur place le certificat médical « spécifique » (téléchargeable en ligne) visé par un médecin du sport ou un cardiologue et attestant que les résultats de cet électrocardiogramme sont compatibles avec la participation au Prologue Trail.

L'électrocardiogramme au repos est obligatoire, l'électrocardiogramme d'effort est conseillé (épreuve à forte sollicitation cardio-vasculaire).

L'accès à cette épreuve ne sera pas autorisé sans cet examen complémentaire.